

soient déposés sur le bureau de cette Chambre (à moins qu'ils n'aient été préalablement publiés dans la *Gazette du Canada*) des états détaillés indiquant :

1o. Les recettes et dépenses de la Puissance du *Canada* depuis le commencement de l'année fiscale jusqu'au 1er jour de janvier de chaque année; ou dans le cas où cette Chambre se réunirait avant le 1er janvier dans aucune année, alors jusqu'à telle autre date convenable n'étant pas de plus de six semaines antérieure à la réunion de la dite Chambre.

2o. Un état détaillé montrant le tarif de droits payés pendant la même période sur tous les articles exportés ou importés dans la Puissance du *Canada*, et quand les marchandises sont admises en franchise, en mentionnant les différentes espèces avec la même exception.

3o. Un état semblable, par provinces, indiquant aussi les pays d'où viennent les importations et auxquels sont destinées les exportations;

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Blake*,

Ordonné, que le débat soit ajourné jusqu'à lundi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Holton*,

*Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les règlements, ordonnances et arrêtés du conseil affectant l'importation en entrepôt du grain d'aucune sorte. Aussi, un état des quantités des différentes espèces de grain importés, et les quantités ainsi importées dans les principaux ports d'entrée du *Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Burpee* (*Sunbury*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état donnant les noms des hommes qui étaient employés dans une capacité quelconque sur le chemin de fer Intercolonial, ou à quelque ouvrage s'y rattachant, le premier jour d'octobre 1878, et qui ont été subséquemment renvoyés, ou qui ont été déchargés; aussi les noms de ceux des hommes ainsi renvoyés qui ont été subséquemment employés, et la date à laquelle ils l'ont été; aussi ce à quoi les hommes étaient employés à l'époque de leur décharge; aussi les noms de tous ceux qui, n'ayant pas été employé antérieurement, l'ont été, dans une capacité quelconque sur le chemin de fer Intercolonial, ou à des ouvrages s'y rattachant, après le 1er octobre 1878 et avant le 1er février 1880; la date à laquelle chacun a été nommé, et le salaire ou tarif des gages payés à chacune des personnes ainsi employées.

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Burpee* (*Sunbury*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état montrant le nombre d'hommes employés le 1er octobre 1878, le 1er décembre 1878 et le 1er février 1880, dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*, *N.-B.*, à *Campbellton*, *N.-B.*, *Richmond*, *N.-E.*, et dans les ateliers dans la province de *Québec*.

Sur motion de M. *Anglin*, secondé par M. *Burpee* (*Sunbury*),

Ordonné, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient, pour un état montrant quelles locomotives, voitures de première classe, wagons à marchandises et plateformes, chasse-neige et autre matériel roulant attendaient des réparations dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial, ou à aucune station ou à aucune place le long de la ligne du chemin de fer, le 1er février 1880.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.